

Annonces légales

Avis de modification de la gérance

EARL PEROLA-NOIX

EARL Au capital de 72 200 €

Siège social : Chemin des Gorges – 29 Impasse du Viaduc
38470 VINAY
RCS Grenoble 520 909 466

ASSP 03/04/2023, Mme Emmanuelle DE VUYST épouse CHAMARIER, 15 Impasse des Géraniums 38470 VINAY, a été nommée cogérante à compter de ce jour.

Pour avis

Avis de transformation

LUCLAREN

Ancienne forme : Société par actions simplifiée

Nouvelle forme : société à responsabilité limitée

au capital de 80 016 euros

Siège social : Chemin de la Bonnetière - Champ de Dessous et les Prés
38250 VILLARD DE LANS
RCS GRENOBLE 815 344 692

L'AGE du 01 avril 2023 a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 80 016 euros, divisé en 5 001 parts sociales de 16 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Laurent BONHOMME, demeurant Champ de Dessous et les Prés, Chemin de la Bonnetière, 38250 VILLARD DE LANS

Directeur général : Madame Claire TABARIN, demeurant Champ de Dessous et les Prés, Chemin de la Bonnetière, 38250 VILLARD DE LANS

Sous sa nouvelle forme de SARL, la Société est gérée par les co-gérants :

Monsieur Laurent BONHOMMES et Madame Claire TABARIN, demeurant ensemble

Champ de Dessous et les Prés, Chemin de la Bonnetière, 38250 VILLARD DE LANS

POUR AVIS

Avis de dissolution

YALGOW, SAS au capital de 1 000 € - Siège social : 12 rue pierre semard, 38000 GRENOBLE - RCS GRENOBLE 901 613 943 - L'AGE du 01/01/2023 a décidé la dissolution de la société à compter du 05/04/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme CORNET Manon, demeurant 23 Rue Rene Thomas, 38000 GRENOBLE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce GRENOBLE.

SCI SAINT GERVAIS MONTELMAR

SCI au capital de 1000 euros-

Siège Social 18 chemin de la Vierge Noire, 38700 LA MIONCHE

RCS de GRENOBLE 498 739 846

L'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2023, a décidé la dissolution de la société à compter du 31/03/2023.

Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur MOULIN Henri, demeurant, 18 chemin de la Vierge Noire, 38700 LA TRONCHT et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces, relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE.

Avis de dissolution et de clôture de liquidation

MARRERO TRANSPORTS

Société à Responsabilité Limitée

en liquidation au capital de 7.622,45 euros

Siège social : 13 Chemin DE VAVRES,

38460 SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS

RCS VIENNE 379 056 633

Aux termes d'une délibération en date du 28/02/2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce, pour cause de départ en retraite des associés. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Mr. MARRERO Gérard Henri, demeurant 13 Chemin de VAVRES, 38460 SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à 13 Chemin de VAVRES, 38460 SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS, C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de VIENNE.

LE LIQUIDATEUR

Suivant délibération en date du 28/02/2023, la collectivité des associés de la SARL MARRERO TRANSPORTS RCS 379 056 633 - VIENNE, après avoir entendu le rapport de Mr. MARRERO Gérard Henri liquidateur, demeurant au 13 Chemin de VAVRES, 38460 SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de VIENNE.

LE LIQUIDATEUR

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 mars 2014, Madame Michelle Jacqueline ROUSSIN, en son vivant sans profession, demeurant à GRENOBLE (38000) 3 rue Général Ferrié. Née à VAULNAVEYS-LE-BAS (38410), le 14 octobre 1931. Veuve de Monsieur Marcel Eugène Joseph PRAS et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à GRENOBLE (38000) (FRANCE), le 21 mars 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Damien CLAUSTRE, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée « LEXGROUP GRENOBLE », titulaire d'un Office Notarial à GRENOBLE, 7 rue Vicat, le 5 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Damien CLAUSTRE, notaire susnommé, référence CRPCEN : 38004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de GRENOBLE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 avril 2023, Monsieur Jean Louis Maurice TARANTINI, en son vivant retraité, demeurant à CANNES (06400) 6 rue Lord Byron Le Manderley. Né à GRENOBLE (38000), le 5 février 1935.

Veuf de Madame Andrée Paule Marie CHARMASSON et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à NICE (06000) (FRANCE), le 13 février 2023. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Damien CLAUSTRE, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée « LEXGROUP GRENOBLE », titulaire d'un Office Notarial à GRENOBLE, 7 rue Vicat, le 5 avril 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Damien CLAUSTRE, notaire susnommé, référence CRPCEN : 38004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de CANNES de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Avis administratif

ELYDAN Société par actions simplifiée au capital de 8 431 281 € Siège social : SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS (38590), 127 avenue Louis Blériot Grenoble Air Parc 388.062.796 RCS GRENOBLE En application des articles L.441-16 a) et L.470-2 du Code de Commerce, une amende de 25 000 € a été prononcée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes à l'encontre de la société ELYDAN pour des retards dans le paiement des factures de ses fournisseurs. La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement.

Pour avis

A noter

SDAE / Découverte de l'Ardèche

La Section des anciens exploitants agricoles de l'Isère propose une journée découverte au cœur de l'Ardèche le vendredi 30 juin. Direction le parc naturel régional des Monts de l'Ardèche à Saint-Pierreville où les visiteurs seront accueillis à la Maison du châtaignier dans une scénographie rénovée, sur trois niveaux. A découvrir : la relation entre l'homme et la châtaigne, les actions de soutien à la châtaigneraie et les produits à base de châtaigne. La visite est suivie d'une dégustation. Puis rendez-vous au restaurant La cerise sur l'agneau autour d'un repas pastoral avec kir et amuse-bouche compris.

L'après-midi se poursuivra à Ardelaine, la coopérative qui depuis 30 ans valorise les ressources locales, transforme et vend en direct laine et produits locaux. Visite des ateliers de production et de la muséographie Les secrets de la laine.

Tarifs : 85€ à partir de 50 personnes, 92€ à partir de 40 personnes. Points de départ : parking (covoiturage) de Rives et parking (covoiturage) de Bourgoin/La Grive. ■

Inscription : Sophie à la FDSEA38 au 04 76 20 68 10.

VACHES EN PISTE / National abondances

Le palmarès complet des abondances iséroises primées :

Section 1b :

Or : Romane, Gaec Le Petit Moneteron, Monestier-de-Clermont ; Argent : Rebelle, Gaec De La Montagne, Miribel-les-Echelles.

Section 3c :

Or : Mandoline, Gaec Ferme des Echelles, Crolles. ■

Abonnez-vous à Terre Dauphinoise

Format papier + web

127 € pour 1 an (51 n°)

240 € pour 2 ans (102 n°)

Je règle par :

Chèque joint à l'ordre de Terre Dauphinoise

Carte Bancaire sur www.terredauphinoise.fr ou au 04 38 49 91 70

Chaque jeudi directement chez vous.

Un accès illimité au site www.terredauphinoise.fr

Plusieurs n° thématiques de Terroirs AURA

Offre valable jusqu'au 31.12.2023

Retrouvez-nous sur internet www.terredauphinoise.fr ou par téléphone au 04 38 49 91 70 pour vous abonner

Terre Dauphinoise Hebdomadaire d'information générale et rurale éditée par la Société d'Édition de la Terre Dauphinoise.

SARL - principaux actionnaires FDSEA et CDJA de l'Isère
Gérant/Directeur de publication : Jérôme Crozat
Directrice déléguée : Doriane Mantez
Rédacteur en chef : Jean-Marc Emprin

Abonnement d'un an : 127 euros - le N° 3,00 euros
ISSN 1279-2853
Rédaction - administration :
34 rue du Rocher de Lorzier CS10023 -
38345 Moirans cedex
Tél. 04 38 49 91 70 - contact@terredauphinoise.fr
Publicité locale : AGRI RHONE-ALPES
BOURGOGNE Agrapôle, 23 rue Baldassini -
69364 Lyon cedex 07

Tél. 04 72 72 49 07 - Fax 04 72 73 35 49
Impression : DIGITAPRINT - 1 rue Robert Bichet -
59440 AVESNES-SUR-HELPE
Origine du papier : France / Norvège
Taux de fibres recyclées mini : 60 %
Papier produit à partir de fibres FCGD (Issues de
Forêts Certifiées Gérées Durablement).
Ptot : 0,022 kg/t
Terre Dauphinoise est habilitée à recevoir

les annonces légales pour le département de l'Isère
N° d'inscription de la commission paritaire de publication d'agence de presse 0926 C 85371
Tél : 04 38 49 91 70,
contact@terredauphinoise.fr
Dépôt légal à parution